

Règlement Intérieur

La formation AE prépare les stagiaires dans le cadre d'une formation pour adultes.

L'assiduité aux diverses activités de formation est contrôlée par le centre de formation, attestée sur le livret de suivi et justifiée à la demande des organismes financeurs si nécessaire.

Article 1 : LA FORMATION

Elle est organisée conformément au référentiel en vue de préparer les stagiaires à l'apprentissage progressif et à l'exercice de leur future profession.

Elle est préparée et assurée par l'équipe de formateurs et par les prestataires de formation.

Le plan de formation conformément au référentiel, est découpé en 4 modules de compétence.

Le principe de mobilité pour se rendre sur le lieu de formation est à admettre dès l'entrée en formation. La capacité d'adaptation aux horaires est aussi indispensable.

Article 2 : ATTITUDE ET COMPORTEMENT

Les stagiaires s'engagent à s'investir dans leur formation, à se prendre en charge en tant que stagiaire responsable et à tout mettre en œuvre pour réussir. Ils ne peuvent réussir que s'ils font preuve d'initiative et d'autonomie. Ils sont acteurs de leur formation, doivent être demandeurs auprès de leurs encadrants.

D'autre part :

- Le statut d'animateur d'équitation implique une tenue et un comportement exemplaire, en toutes circonstances, rimant avec respect du bien être animal.
- La tenue vestimentaire doit être correcte et sécuritaire : gilet air-bag, casque, pantalon d'équitation et bottes (ou boots et chaps) sont obligatoires au centre de formation.
- Un coin fumeur est prévu.
- L'usage du téléphone portable doit être responsable pendant les heures de formations et de stage (pas de scrolling, ni d'utilisation non professionnelle). Ne pas utiliser pendant les activités, ni pendant les soins des chevaux.
- Une liste de consignes à respecter sont listées le jour de la rentrée et affichées dans la salle.
- Le respect envers les chevaux et les humains en tout moment.

Article 3 : ABSENCES et RETARDS

1) Les retards ne sont pas tolérés et nous demandons une rigueur tout au long de l'année. Le stagiaire doit organiser son planning de manière à être à l'heure tous les jours.

Si pour un impondérable (neige, voiture en panne, etc...), le stagiaire a du retard, il doit appeler son responsable de formation pour le prévenir.

2) Une absence ne peut être justifiée que pour raison de santé (certificat médical*), pour une raison familiale exceptionnelle ou pour une démarche exceptionnelle pour le projet professionnel. Les autres raisons ne seront pas recevables, le stagiaire doit s'organiser.

*Toute interruption d'étude ou de stage, pour raison de santé, doit être justifiée par un certificat médical adressé à NEVADA ACADEMY par courrier ou mail. Le stagiaire doit informer immédiatement le responsable de formation.

3) Les stagiaires devront signer, chaque demi-journée, les feuilles d'émargement mises à leur disposition au centre de formation. Cette démarche est sous la responsabilité des stagiaires. Ces documents permettront de fournir les renseignements demandés par les organismes financeurs si besoin.

Article 4 : SURVEILLANCE MEDICALE

Un certificat médical d'aptitude est demandé en début de formation, toute modification doit être signalée à l'OF.

Article 5 : USAGE DE LA CAVALERIE, DU MATERIEL ET DES LOCAUX

1. Les stagiaires utilisent la cavalerie mise à disposition. Ils s'engagent à la respecter et à lui apporter les soins nécessaires. Ils doivent suivre les consignes données lorsqu'ils travaillent les chevaux.

Le pansage doit être effectué avant et après les cours.

Le respect du cheval est primordial. Voir Annexe I

2. Tous les stagiaires ont accès au matériel mis à disposition et s'engagent à y faire attention.
3. Les chiens des stagiaires sont interdits dans les locaux, y compris dans les voitures.
4. La salle de classe et la cuisine doivent être nettoyées après les cours selon les consignes données en début d'année.

Article 6 : LA VIE DE GROUPE

La vie du groupe, son état d'esprit et sa dynamique seront des éléments favorisant la réussite de chaque individu.

Chacun entre en formation avec sa personnalité, son tempérament et sa façon de voir les choses. La réussite de la vie de groupe passe par l'acceptation de l'autre, l'acceptation de nouveaux comportements et nouvelles idées.

Le fait de bénéficier de plusieurs enseignants est une richesse ! Le but est de comprendre les méthodes et avis de chacun. Les opposer est un frein à l'apprentissage.

Article 7 : Droits des apprenants

Droit à une formation de qualité

Chaque apprenant bénéficie :

- d'une formation valorisant et exploitant son expérience personnelle,
- d'outils et de lieux fonctionnels nécessaires à la bonne réalisation des différentes activités de formation. A sa demande ou sur invitation d'un membre de l'équipe pédagogique, chaque apprenant peut faire part de préoccupations, de difficultés. La formation est organisée conformément au référentiel en vue de préparer les stagiaires à l'apprentissage progressif et à l'exercice de leur future profession.

Droit à la réussite

Des référents suivent la personne en formation.

De ce fait, un suivi personnalisé est établi par le biais :

- des livrets de suivi
- des livrets de formation
- d'entretiens individuels,
- d'accompagnement des projets (informations sur les métiers, orientation...),

Pour mesurer sa progression, chaque apprenant bénéficie d'évaluations régulières. Tous les apprenants bénéficient des différents soutiens et aides.

Droit à la communication : élection des délégués

Chaque apprenant a droit à la parole. L'expression des opinions se doit de respecter autrui et par conséquent la loi.

En début d'année, et pour chaque groupe, sont élus un représentant titulaire et un suppléant, pour la durée de la formation. Ils ont pour rôle d'exprimer les besoins et demandes de leur groupe, et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans l'OF.

Article 8 : PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

NEVADA tient à assurer l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap. L'OF a établi et met en œuvre un plan d'actions visant à développer un processus dynamique d'évolution de ses conditions d'accueil à l'attention des publics en situation de handicap. L'OF tient par ailleurs à la disposition de l'ensemble de ses apprenants, ses visiteurs et ses personnels un registre public d'accessibilité qui détaille les conditions d'accès à ses locaux et à ses formations pour les personnes en situation de handicap.

Article 9 : INTERRUPTION DE LA FORMATION ET EXCLUSION

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- ☐ Soit en un avertissement écrit. Trois avertissements écrits seront délivrés au maximum sur l'année, au-delà le stagiaire recevra un blâme.
- ☐ Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre lors d'un entretien durant lequel sont présents :
 - le stagiaire qui peut être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme.
 - le Directeur du centre de formation
 - un formateur
 - le prescripteur du stagiaire
- ☐ Lors de cet entretien, l'OF peut demander une mesure d'exclusion définitive

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Fait en deux exemplaires

Date :

Nom Prénom du stagiaire :

et Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé ».

Signature du

responsable de l'OF :

ANNEXE 1: PRINCIPES NEVADA SUR LE RESPECT DU CHEVAL

1. Notre meilleur juge est notre cheval. C'est pour cela que nous mettons en première place la santé physique et mentale de celui-ci, indépendamment de ce que quiconque peut dire.
2. On prend le temps nécessaire et on apprécie le pouvoir du temps et de la patience.
3. Notre objectif est d'avoir l'esprit ouvert, curieux, patient et aimable.
4. On comprend que notre amélioration est le travail de toute une vie.
5. On reconnaît notre travail, même si il est très léger.
6. On n'utilise pas de raccourcis, de solutions rapides, de gadgets, d'entrênements, ou tout autre moyen de coercition.
7. On ne place pas d'objectifs de compétition sur la tête de notre cheval.
8. On ne tire pas nos chevaux.
9. On n'accepte pas de monter avec un cheval en hyper-flexion ou pratiquant le Rollkur.
10. On comprend que le rassemblé du cheval n'est pas qu'une position de sa tête.
11. On comprend que le rassemblé se fait quand il y un changement de poids depuis les membre antérieurs vers les postérieurs.
12. On sait que le cheval a des besoins physiologiques que nous devons respecter.
13. On croit au travail au sol, pour construire de la relaxation, un partenariat et une connexion.
14. On est fier de marcher avec notre cheval et chaque kilomètre compte.
15. On sait que pour être une vraie personne de cheval, tout commence par l'Amour, le Respect et la Confiance.
16. On comprend l'importance de monter notre cheval en cherchant l'amélioration dans le long terme de la santé de notre cheval.
17. On croit qu'être une vraie personne de cheval est une forme d'art qui développe de la légèreté, de la douceur et une vraie connexion.

18. On vit sur le présent et nous restons émotionnellement neutre, avec un esprit ouvert et le désir de comprendre.
19. On permet a nos chevaux d'évoluer à leur propre rythme.
20. On apprécie la différence entre ce que le cavalier désire et ce que le cheval nécessite.
21. On accepte le fait que le cheval a beaucoup plus à nous apprendre que ce que nous pourrions jamais lui enseigner.
22. On sait que le corps du cheval est mature a 5 ans et demi, et que son dos est la dernière partie qui se développe. Ce qui affirme qu'on ne monte pas des chevaux de moins de 5 ans et demi.
23. On comprends que les vieux chevaux ne sont pas jetable et il est de notre responsabilité de nous occuper d'eux pour leurs dernières années.
24. On est conscient que, pour se développer correctement dans l'équilibre, le temps et la sensibilité, cela peut prendre des années.
25. On ne met **pas de surnom ou de stéréotypes** aux chevaux par rapport à leur genre, age, couleur ou race. On travaille avec le cheval qui est devant nous et nous laissons à la porte toute préconceptions.
26. On se prépare à calmer nos têtes pour pouvoir entendre nos chevaux. Toutefois, ils parlent très doucement.
27. On comprends que c'est le travail de toute une vie et nous mettons toujours notre cheval en première place.
28. On s'encourage les uns aux autres dans notre évolution individuelle et on donne de la valeur aux amitiés qui vont apparaître pendant ce voyage.
29. On comprend que le fer n'est pas une solution durable et respectueuse de l'intégrité physique du cheval.
30. On comprend que le mors n'est pas un outil respectueux du bien être et de la santé du cheval.

\\
L